



RÉGION ACADEMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

**Division
des examens
et concours
DEXACO**

Dossier suivi par
Elodie ANGOT

Téléphone
02 99 84 83 57

Télécopie
02 99 84 83 96

Mél.
ce.dexaco2@ac-rennes.fr

13, bd de la
Duchesse Anne
CS 24209
35042 Rennes cedex

Site internet
www.ac-rennes.fr

Le recteur

à

L'attention des candidats individuels ou inscrits à centre de
formation à distance.

BTS Industrialisation des Produits Mécaniques.

Rennes, le 1er mars 2017

N/Réf. : DEXACO2/SG/EA

Objet : BTS – Industrialisation des Produits Mécaniques - Session 2017

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrit(e) au Brevet de Technicien Supérieur spécialité « Industrialisation des Produits Mécaniques » session 2017.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier :

- ◆ le calendrier des épreuves : ce calendrier indique les dates de toutes les épreuves. **Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.**

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement aux épreuves E1-« Culture générale et Expression » et aux épreuves professionnelles E52-E62-E63.

1/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E1-« Culture générale et Expression »

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de Culture générale, vous trouverez au Bulletin Officiel n°3 du 3 mars 2016, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère de l'Éducation Nationale les deux thèmes retenus pour l'année scolaire 2016-2017 (<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.htm>) :

- Je me souviens,
- L'extraordinaire.

2/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E2-« Langue vivante étrangère : anglais »

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, l'épreuve de langue vivante étrangère a été modifiée.

Pour les candidats qui ne présentent pas cette épreuve dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation (CCF), l'épreuve ponctuelle consiste en :

- une première partie: Compréhension de l'orale, d'une durée de 30 minutes sans préparation avec une restitution écrite en français.
- une deuxième partie: Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

3/ Informations à destination des candidats inscrits aux épreuves E52 et/ou E62 et/ou E63 (y compris pour les candidats redoublants) :

Extrait de l'arrêté du 12 juillet 2008 relatif au contrôle de conformité des dossiers :

« La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.(...) »

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant les dossiers non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.»

Pour les candidats inscrits à l'épreuve **E52 « Présentation du projet de qualification de processus »** (y compris les candidats redoublants)

- le projet de qualification de processus U52 qui comporte :
 - le dossier de validation du projet approuvé par la commission inter académique ;
 - le dossier de projet établi par le candidat.
- **Retrait du dossier** au titre de l'épreuve **E52** : tout candidat individuel inscrit doit le retirer pour le : **2 mai 2017 (1 candidat individuel à la session 2017)**.
Rappel : chaque candidat devra se présenter avec ce dossier le jour de l'épreuve.

Pour les candidats inscrits à l'épreuve **E62 « Traitement d'une affaire »** (y compris les candidats redoublants)

- le dossier de validation du dossier de traitement d'une affaire approuvé par la commission inter académique sera mis à la disposition de la commission d'interrogation.
- **Retrait du dossier** au titre de l'épreuve **E62** : tout candidat inscrit doit le retirer pour le : **(Pas de candidat individuel à la session 2017)**
Rappel : chaque candidat devra se présenter avec ce dossier le jour de l'épreuve.

Pour les candidats inscrits à l'épreuve **E63 « Présentation du rapport de stage industriel »** (ou rapport d'activités professionnelles) (y compris les candidats redoublants)

- - **le certificat de stage** remis au stagiaire en fin de stage par le responsable de l'entreprise ou son représentant, attestant la présence de l'étudiant.
- **un tableau récapitulatif des activités** conduites pendant le stage et indiquant le degré de responsabilité de l'étudiant dans leur réalisation ainsi qu'une appréciation globale du tuteur sur le stagiaire.
- **le rapport de stage** (ou rapport d'activités professionnelles) élaboré par le candidat.
- **Date de dépôt du dossier** au titre de l'épreuve **E63** : **le mardi 23 mai 2017** dans le centre d'épreuve indiqué ci-dessous :

Lycée Joliot Curie à Rennes.

Voici quelques informations générales sur la rédaction du rapport à mettre à la disposition des commissions d'interrogations des épreuves E63, pour les candidats inscrits à ces épreuves :

1. Il doit comprendre le nom et le prénom du candidat et la spécialité du BTS, **mais sans référence à un centre de formation.**
2. Il appartient à chaque candidat d'apporter un dossier le jour de l'épreuve pour son usage personnel. Il pourra également, si le référentiel l'autorise, se munir de tous documents, matériels, supports susceptibles de l'aider dans sa communication orale.
3. Les candidats qui se présentent en candidats individuels n'ont pas à faire valider leur dossier par un centre de formation puisqu'ils ne sont pas en formation pour l'année 2016-2017. S'ils le jugent nécessaire, les candidats redoublants doivent procéder à l'actualisation éventuelle de leur dossier. Votre décision sera éclairée au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur les fiches d'aide à l'évaluation.

Enfin, je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera adressée semaine 15 par mes soins à votre adresse personnelle. Je vous demanderai de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début mai 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et p.d.
Le Chef de la Division
des examens et concours



J. GUEGAN